



ADDITIF N° 0043 /A/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/ING DU 13 FEV 2025
PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT DU
L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°00120/AOIR/MINHDU/C2D/2024 DU 17
DECEMBRE 2024 POUR LA SELECTION D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN
PHASE D'EXECUTION DU PROGRAMME C2D - URBAIN « CAPITALES REGIONALES » ET DU
PROGRAMME SPORCAP

Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus, relatives à la révision des prix sont modifiées ainsi qu'il suit :

LA FORMULE DE REVISION DES PRIX EST LA SUIVANTE :

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT											
Au lieu de lire :	Les prix de la rémunération seront révisables. La formule de révision des prix est la suivante : $Rev(n) = X + (a)An/A0$	Dans cette formule, Rev (n) représente le coefficient de révision des prix ; (a) est le paramètre de pondération de la révision des prix fourmis par l'entrepreneur dans son offre Ao est la valeur de base des indices de révision des prix. An est la valeur actualisée à l'instant « n » des indices de révision des prix. Ces indices sont définis comme suit :									
	<table border="1"><thead><tr><th>Code de l'indice</th><th>Pondération</th><th>Publication d'origine de l'indice</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fixe</td><td>X = 0.3</td><td>Commission de Constatation des Prix (CCOP) du Ministère Camerounais en charge du Commerce pour la ville des travaux</td></tr><tr><td>(A) Main-d'œuvre</td><td>(a) = 0.7</td><td></td></tr></tbody></table>	Code de l'indice	Pondération	Publication d'origine de l'indice	Fixe	X = 0.3	Commission de Constatation des Prix (CCOP) du Ministère Camerounais en charge du Commerce pour la ville des travaux	(A) Main-d'œuvre	(a) = 0.7		
Code de l'indice	Pondération	Publication d'origine de l'indice									
Fixe	X = 0.3	Commission de Constatation des Prix (CCOP) du Ministère Camerounais en charge du Commerce pour la ville des travaux									
(A) Main-d'œuvre	(a) = 0.7										

La révision des prix est, en outre, soumise aux conditions suivantes :

- Le SEUIL de révision est fixé à 2% du montant révisable ;
- La révision des prix est plafonnée à 5% du montant de base du marché. Au-delà de ce plafond, les conditions initiales du marché pourraient être revues ;
- Les acomptes payés au Consultant au titre des avances ne sont pas révisables ;
- Le montant des services réalisés après la fin du délai contractuel d'exécution n'est pas révisable, si le dépassement est imputable à l'Entrepreneur ;

	<ul style="list-style-type: none"> La clause de révision des prix ne s'applique que sur la différence, entre le montant valorisé en prix de base, de l'acompte ou du solde et le montant des avances à déduire ; La révision ne s'applique pas aux provisions ; <p>Les dates de base (To) des indices seront celles de présentation des prix (date de soumission pour le marché, et éventuellement date d'établissement des prix nouveaux).</p>													
	<p>La formule de révision des prix, qui s'applique à chaque décompte, vise à ajuster les prix du marché à la réalité des prix pratiqués, tels que récapitulés dans les Procès-Verbaux publiés annuellement par la Commission de constatation des prix, organe du Ministère chargé du Commerce, est la suivante :</p> $P(n)=P \left\{ \alpha + \beta \left[a \left(\frac{M_1}{M} \right) + b \left(\frac{C_1}{C} \right) + c \left(\frac{G_1}{G} \right) \right] \right\} \text{ avec } a+b+c=1 ; 0.15 \leq \alpha \leq 0.3 \text{ et } \alpha+\beta = 1$ <p>Dans cette formule,</p> <ul style="list-style-type: none"> P(n) représente le montant révisé ; P représente le montant initial de l'offre du soumissionnaire ; M, C et G désignent respectivement le prix officiel de l'indice moyen de la Main-d'œuvre (M), le l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (C) et le prix du Gasoil (G). M1, C1 et G1 désignent respectivement le prix officiel de l'indice moyen de la Main-d'œuvre (M1), de l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (C1) et le prix du Gasoil (G1) au premier jour du mois où est intervenue la réalisation des prestations pour lesquels la révision est calculée 													
Lire :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Intrants</th> <th>Coefficient Pandération</th> <th>Publication d'origine de l'indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Fixe</td> <td>$\alpha = 0,3$</td> <td rowspan="5">Commission de Constatation des Prix (CCOP) du Ministère Camerounais en charge du Commerce pour la ville des travaux</td> </tr> <tr> <td>$\beta = 0,7$</td> </tr> <tr> <td>(M) Main-d'œuvre</td> <td>$(a) = 0,7$</td> </tr> <tr> <td>(C) Consommation des ménages</td> <td>$(b) = 0,1$</td> </tr> <tr> <td>(G) Gasoil</td> <td>$(c) = 0,3$</td> </tr> </tbody> </table> <p>La révision des prix est, en outre, soumise aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SEUIL de révision est fixé à 2% du montant révisable ; La révision des prix est plafonnée à 5% du montant de base du marché. Au-delà de ce plafond, les conditions initiales du marché pourraient être revues ; Les acomptes payés au Consultant au titre des avances ne sont pas révisables ; Le montant des services réalisés après la fin du délai contractuel d'exécution n'est pas révisable, si le dépassement est imputable à l'Entrepreneur ; La clause de révision des prix ne s'applique que sur la différence, entre le montant valorisé en prix de base, de l'acompte ou du solde et le montant des avances à déduire ; La révision ne s'applique pas aux provisions ; 	Intrants	Coefficient Pandération	Publication d'origine de l'indice	Fixe	$\alpha = 0,3$	Commission de Constatation des Prix (CCOP) du Ministère Camerounais en charge du Commerce pour la ville des travaux	$\beta = 0,7$	(M) Main-d'œuvre	$(a) = 0,7$	(C) Consommation des ménages	$(b) = 0,1$	(G) Gasoil	$(c) = 0,3$
Intrants	Coefficient Pandération	Publication d'origine de l'indice												
Fixe	$\alpha = 0,3$	Commission de Constatation des Prix (CCOP) du Ministère Camerounais en charge du Commerce pour la ville des travaux												
	$\beta = 0,7$													
(M) Main-d'œuvre	$(a) = 0,7$													
(C) Consommation des ménages	$(b) = 0,1$													
(G) Gasoil	$(c) = 0,3$													



		Les dates de base (To) des indices seront celles de présentation des prix (date de soumission pour le marché, et éventuellement date d'établissement des prix nouveaux).	
--	--	--	--

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-MINHDU
- AFD
- <http://afd.dgmarket.com>, pour publication
- Affichage

